



HANDBALL CLUB

VILLERS-SAINTE-PAUL

Pour toute question Email : 2160056@handball-france.eu ou 06.84.22.69.34

Bonjour,

Pour la deuxième année consécutive, votre inscription est dématérialisée.

Pour tout renouvellement, vous aurez à fournir :

- Le certificat médical type
- L'autorisation parentale pour les mineurs
- Le refus d'assurance (si vous ne souhaitez pas souscrire à l'assurance de la FFHB)
- Le règlement de votre cotisation
- Une nouvelle photo d'identité si celle de l'année dernière n'était pas de bonne qualité.

Pour toute création, à partir d'une simple adresse email et de quelques informations, vous recevez un mail avec lequel saisir l'ensemble des informations liées à votre situation.

Lors de cette saisie, il vous sera demandé de télécharger une photo d'identité, le certificat médical type rempli et numérisé, votre carte d'identité ou passeport numérisé, l'autorisation parentale numérisée.

Vos choix concernant l'assurance complémentaire et les options liées à l'image et autres autorisations seront sur le formulaire web.

Cependant, afin de faciliter la démarche, le handball club de Villers St Paul peut compléter partiellement votre dossier avec les éléments à lui communiquer, à savoir :

- La fiche d'inscription remplie
- Une photo d'identité
- Le certificat médical renseigné par un médecin
- Votre carte d'identité/passeport ou une copie
- L'autorisation parentale remplie et signée par les responsables pour les mineurs
- Le règlement intérieur signé par le licencié et les parents (si le joueur est mineur).
- La cotisation (paiement en 3 fois possible : voir règlement du club).

P.S.: Le choix d'une assurance complémentaire reste un choix individuel. Dans le cas où vous optez pour cette option, il est nécessaire que vous adressiez directement le formulaire rempli et votre règlement à la compagnie d'assurance. Demandez des compléments d'information si nécessaire.



Le club ne validera l'inscription que si le dossier est complet



Fiche de renseignement HBC Villers St Paul

(A remplir lisiblement)

Le licencié :

Nom d'usage : _____

Prénom : _____

Nom de famille : _____

Adresse : _____

Tél portable : _____ Tél fixe : _____ Tel Bureau : _____

Adresse mail (impératif pour pouvoir créer votre licence):
_____ @ _____

Né(e) le : _____ à : _____ Département : _____

Pays de naissance : _____ Nationalité _____

Taille en cm : _____

Latéralité (1) : **Droitier Gaucher Ambidextre**

Les parents (si mineur):

Nom et Prénom du responsable légal : _____

Adresse : _____
(si différente)

Tél portable : _____ Tél fixe : _____ Tel Bureau : _____

Autorisations parentales : Je soussigné(e), _____
représentant légal, agissant en qualité de _____

Pratique, soins et Transport : autorise - n'autorise pas

- mon enfant désigné ci-dessus à pratiquer le Handball en Championnat et autres engagements, à l'entraînement au sein du HBC Villers Saint Paul, à être transporté(e) en voiture particulière ou en car lors des déplacements par d'autres personnes que moi-même dans le cadre des déplacements pour les activités sportives compétitives ou de loisirs.
- les dirigeants et entraîneurs du HBC Villers Saint Paul à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale suivant les prescriptions des médecins.

Règlement intérieur :

Je soussigné(e), _____ représentant légal, agissant en qualité de _____, reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur qui m'a été remis et m'engage à le respecter ou le faire respecter par mon enfant,

Fait à : _____, le _____.

Signature du représentant légal :

Signature du licencié :



FFHANDBALL

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, parent ou représentant légal du mineur ou majeur protégé, autorise l'adhésion de mon enfant à la FFHandball pour les pratiques sollicitées et dans le respect des règlements fédéraux.

En outre, si cela était nécessaire, j'autorise le transfert de mon enfant à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.

Dans le cas où mon enfant sollicite une licence « pratiquant », notamment en compétitions :
Conformément aux dispositions de l'article R232-52 du Code du sport,

j'autorise

je n'autorise pas



dans ce cas :

tout préleveur, agréé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la Fédération internationale (IHF) ou la Fédération européenne de handball (EHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

Je reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale pour le mode de prélèvement susvisé est constitutif d'un refus de soumettre mon enfant à ce contrôle antidopage et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme pour la 1^{re} infraction)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion à la FFHandball et les accepte.

Nom et prénom du représentant légal :

Nom et prénom du mineur ou majeur protégé :

Date (jj/mm/aaaa) :

Fait à :

Signature :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

16, avenue Raspail - CS 30312 | T. +33 (0)1 46 15 03 55 | ffhb@handball-france.eu
94257 GENTILLY Cedex | F. +33 (0)1 70 76 75 92 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00028 / N° APE : 9319 Z

Activités du club : Notre association sportive fonctionne uniquement par ses bénévoles.
La participation de chacun et chacune d'entre nous, ne serait-ce qu'une seule fois dans la saison nous permet d'offrir à toutes et à tous la qualité d'encadrement que vous et nous attendons.

- J'accepte de participer ponctuellement aux activités du club : OUI NON (1)
- effectuer une permanence de buvette un jour de match : OUI NON (1)
- participer à l'organisation d'une activité extra sportive : OUI NON (1)
(Tournoi, soirée loto, soirée dansante ...)
- accompagner une équipe lors d'un déplacement : OUI NON (1)
- pour tenir une table de marque (après formation) : OUI NON (1)
- pour encadrer une équipe jeunes (après formation) : OUI NON (1)
- Pour rechercher des sponsors ou à la communication OUI NON (1)
- Autre possibilité à décrire
-

(1) rayer la mention inutile

Paiement cotisation (voir conditions générales sur le règlement)

Le montant de la cotisation de base est de : _____ €

Si je bénéficie des réductions suivantes :

- du coupon Oise (- 18ans)
 de la carte cursus

Je règle ma licence en intégralité et le club me rembourse lorsque vous fournissez le(s) justificatif(s)

Mon paiement est effectué par :

- Chèque(s) d'un montant de : 1^{er} chèque : _____ € 2^{ème} chèque _____ € 3^{ème} chèque _____ €
 Par espèces

Fait à _____ le _____

Signature _____

Dispositions générales

(Formulaire à compléter sur le web ou à nous rendre si vous n'avez pas d'accès internet lors de votre adhésion)

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées lors de ma demande de licence auprès de la FFHB. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux services de la FFHB, de la ligue régionale et du comité départemental du ressort territorial de votre club.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, il vous suffit d'écrire à la FFHB (Service informatique FFHB CS 30312 - 94527 GENTILLY Cedex) en fournissant un justificatif d'identité.

Dans le cadre de la dématérialisation du protocole d'adhésion à la FFHB, je reconnais et accepte devoir télécharger sur le logiciel fédéral des documents personnels (par exemple : justificatifs d'identité, certificat médical, titre de séjour etc.) nécessaires au traitement de mon adhésion et de ma qualification. Ces documents seront conservés confidentiellement par la FFHB pendant la durée de mon adhésion.

Dans l'intérêt du développement du handball français, j'accepte que mes données personnelles, dont mon adresse électronique et/ou mon numéro de téléphone mobile, soient exploitées par la FFHB afin de recevoir des informations exclusives sur l'actualité du handball, et soient cédées uniquement aux partenaires commerciaux de la fédération afin de recevoir des offres privilégiées et sélectionnées par la FFHB à des tarifs promotionnels.

A l'occasion de chaque envoi, j'aurai la possibilité de mettre fin à toute communication.

Conformément aux Statuts de la FFHB, par mon adhésion volontaire à la Fédération, je m'engage à respecter les statuts et règlements fédéraux.

Je ne souhaite pas que mes données personnelles (hors adresse électronique) puissent être cédées à des partenaires commerciaux

J'accepte que mon adresse électronique puisse être exploitée par des partenaires commerciaux

(A défaut, l'adresse électronique restera réservée aux communications fédérales, y compris les offres promotionnelles)

Assurance

Conformément à l'article L 321-5 du Code du Sport, la FFHB a conclu un contrat collectif d'assurance avec MMA Assurances. Ce contrat d'assurance « multirisques » fédéral offre à tous les licenciés une couverture en Responsabilité Civile. Concernant les accidents corporels, la FFHB a une obligation d'information auprès de ses licenciés pour rappeler l'intérêt que présente la souscription d'un contrat de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique du handball peut les exposer. De ce fait, la FFHB propose une « Garantie de base – Accidents corporels » et des « options complémentaires ». Pour consulter les conditions des contrats MMA et notamment le montant des garanties voir le lien sur le site lors de votre connexion.

Contrat n° 114.246.500 : Tarif annuel de l'assurance facultative « Garantie de base – accidents corporels » (Assistance incluse) :

- 3,05 € TTC : Licences Assurance licence + 16 ans, corporative, loisir, Handfit
- 1,15 € TTC : Licences 9 à 16 ans, dirigeant, blanche, Handensemble, FFSA FFH + 16 ans
- 0,15 € TTC : Licences – 9 ans, babyhand, FFSA FFH 16 ans et -, événementielle (prise en charge FFHB)

Contrat n°114.246.501 : Tarif annuel des options complémentaires facultatives :

option 1 = 40 €, option 2 = 80 €

Je reconnais avoir pris connaissance :

- des conditions du contrat d'assurance MMA n° 114 264 500 souscrit par la FFHB et être informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique du handball peut m'exposer/li>

Je souhaite souscrire à l'assurance « Garantie de base – accidents corporels »

- la possibilité de souscrire directement auprès de MMA, à titre individuel, une des deux options complémentaires d'assurance Voir les conditions
- les différents tarifs d'assurance appliqués par la FFHB pour la saison sportive concernée

Utilisation de l'image

J'atteste être informé(e) que la FFHB, la ligue, le comité et/ou le club dont je relève peuvent être amenés, dans le cadre de la promotion et du développement du handball et de ses disciplines connexes, à utiliser des photographies ou des vidéos prises à l'occasion de manifestations organisées par eux et présentant au moins 3 licenciés identifiables.

Je ne souhaite pas que mon image soit utilisée dans le cadre précisé ci-dessus

Je reconnais avoir pris connaissances des conditions générales d'adhésion à la FFHB et les accepte

Nom : Prénom :

Fait à Le / /201

Signature



CERTIFICAT MÉDICAL

(Article L231-2 du code du sport)

Je soussigné(e), docteur

certifie avoir examiné ce jour M. M^{me}

né(e) le (jj/mm/aaaa) :

et n'avoir décelé aucune contre-indication à la pratique du handball en compétition ou en loisir.

Date (jj/mm/aaaa) :

**Signature et tampon du praticien
obligatoires**

Données morphologiques facultatives communiquées pour permettre une analyse globale fédérale anonymée :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

16, avenue Raspail - CS 30312 | T. +33 (0)1 46 15 03 55 | ffhb@handball-france.eu
94257 GENTILLY Cedex | F. +33 (0)1 70 76 75 92 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00028 / N° APE : 9319 Z



Règlement intérieur du H.B.C. Villers St Paul

L'accès au Club est ouvert à TOUTES et TOUS
Saison 2016 / 2017

Je joue pour me battre contre l'idée de perdre!

Eric Cantona

Article 1 : COTISATIONS :

Tout membre du club doit être licencié à la F.F.H.B (Fédération Française de Handball) et **avoir réglé sa cotisation lors du dépôt de son dossier d'inscription complet** (chèque libellé à l'ordre du HBCV).

Montant des cotisations annuelles avec licences :

Année de naissance	Montant
97 et avant	120€
98-99-00	95€
01-02-03-04	85€
05-06-07-08-09-10	75€
2011 et après	65€
Loisirs	75€
Dirigeants	10€

Paiement en 3 fois :

- Le Club vous offre la possibilité de payer en plusieurs fois. Dans ce cas, il est nécessaire de déposer dans votre dossier, 3 chèques datés du jour de l'inscription.
- Le 1er chèque sera encaissé fin septembre, le 2ème fin octobre, le 3ème le fin décembre.

Article 2 : FORMATION :

Après accord entre le licencié et le Club, HBC Villers prend en charge les coûts de la formation d'arbitre ou d'entraîneur. En contrepartie le licencié s'engage à rembourser le cout si départ avant la fin de la deuxième saison de mise en pratique au sein du club.

Article 3 : MUTATION :

En cas de mutation (arrivée), un chèque de caution de 50% du prix de la mutation est demandé au nouveau licencié. Le chèque est encaissé si le licencié ne renouvelle pas sa licence au HBCV la saison suivante.

Article 5 : DEDUCTION FISCALE :

Toutes personnes, que ce soit Dirigeant ou Parent, qui accompagnera bénévolement les jeunes lors des rencontres extérieures, pourra, s'il le souhaite, recevoir une attestation à joindre à sa déclaration d'impôts et à indiquer comme «dons aux œuvres».

Article 4 : RESPONSABILITE DU CLUB :

Le club se décharge de toute responsabilité en cas d'accident pour les licenciés en dehors des heures prévues pour les entraînements dans leurs catégories.

Le club se décharge de toute responsabilité pour les jeunes déposés sur le parking devant les salles des sports.

Tout parent ou accompagnateur doit rentrer dans la salle pour s'assurer qu'un responsable du club peut l'accueillir.

Un dirigeant n'est pas à l'abri d'un accident de trajet ou de retard quelconque indépendant de sa volonté. Dans ce cas précis, attendre l'arrivée d'un responsable du club et en cas d'absence prolongée, repartir avec votre enfant.

Afin d'éviter les risques de pertes et de vol, il est déconseillé d'avoir des bijoux, montres ou argent lors des rencontres. **Le club ne pourra être tenu responsable au cas où pareil incident se produirait. Il est interdit d'emporter des boissons dans des récipients en VERRE.**

Article 6 : RESPECT

Respect des salles de sport :

Tout membre du club ou personne accompagnante doit respecter le règlement des salles de sports, règlement affiché dans chaque hall d'entrée.

Lors des déplacements, les joueurs devront respecter les installations mises à leur disposition. **En cas de dégradation, les frais seront à la charge du licencié.**

Respect des horaires :

Toute absence le jour du match doit être signalée 48H avant la compétition; la présence à l'entraînement est obligatoire.

Les horaires indiqués sur les convocations devront être respectés scrupuleusement.

Respect des arbitres, adversaires, dirigeants :

Tout licencié qui, par son comportement vis à vis de l'arbitre ou des adversaires, se verrait pénalisé par le Comité Oise de Handball ou la Ligue de Picardie, **devra régler intégralement les amendes** pour lesquelles il pourrait être sanctionné. Chacun se doit de respecter les dirigeants et entraîneurs qui,

bénévolement, assurent la bonne marche du club.

Le présent règlement est accepté dès l'inscription effectué et doit être signé par l'adhérent et son responsable légal si mineur sur la fiche de renseignement.

FAIT et DELIBERE par le COMITE
DIRECTEUR DU CLUB

**DOCUMENT A
CONSERVER
PAR LE
LICENCIÉ**